

Décidément le constat ne change pas : on se perd dans les logiques ministérielles... Mais la Douane et les douaniers sont toujours perdants.

Quand est mis en avant le respect des libertés publiques c'est l'article 60 qui est stigmatisé et réformé en urgence.

LE RESPECT DES LIBERTÉS ?

Par contre, quand il s'agit de la loi RIPOST et de son article 9 qui permet aux forces de sécurité intérieure de disposer des prérogatives douanières en matière de fouille de bagages et de véhicules le gouvernement semble beaucoup moins soucieux du respect de ces mêmes libertés et préfère évoquer le pragmatisme.

Plutôt que de réarmer la douane on réoriente les forces de gendarmerie et de police sur les flux de marchandises. Comme si celles-ci n'avaient pas déjà suffisamment de missions à mener.

Ainsi l'article 9 du projet de loi RIPOST nous a tout de suite alerté et nous avons demandé et obtenu une réunion en urgence auprès de notre Ministre de tutelle. Nous voulions obtenir son retrait ou, a minima, des garanties sur son application ainsi que des moyens supplémentaires.

UN ENGAGEMENT DU MINISTRE

Le Ministre s'est alors engagé avec quelques annonces qui semblaient aller dans le bon sens :

- 64 millions pour renforcer et réaménager l'école de La Rochelle

- Des effectifs qui seraient amenés au niveau maximal atteint sur les dix dernières années (période qui a vu des abondements au titre des attentats et du Brexit)

- Des promotions supplémentaires

- Un amendement qui serait porté par le ministre lui-même pour réaffirmer la prévalence de la douane en matière de contrôle sur les flux de marchandises et donc son rôle central en matière de coordination.

L'intersyndicale, qui sait que les promesses n'engagent que ceux qui y croient, avait conditionné la reprise du dialogue social à un engagement écrit de la part du Ministre. Celui-ci n'est jamais arrivé.

Et pour cause ...

Les promotions annoncées par Légifrance sont une honte, vous jugerez par vous-même :

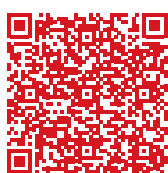
- Pour l'exa pro B il y avait 47 promotions en 2024, 46 en 2025 il y en aura 55 en 2026.

- Pour CP, 93 promotions en 2024, 92 en 2025 et 82 en 2026.

- Pour l'exa pro A on passe de 21 promotions en 2024 à 25 en 2025 et 29 en 2026.

Soit 166 promotions en 2026, 163 en 2025 et 171 en 2024. L'effort annoncé est « exceptionnel »... le cynisme aussi.

Pire l'amendement qui devait permettre de réaffirmer le positionnement central de la douane n'a jamais été déposé. Nous devons nous contenter d'un décret d'application qui sortira quand il pourra. En matière de décret d'application on sait d'expérience que le temps peut être extrêmement long et son contenu risque encore une fois d'être extrêmement décevant pour les douaniers.



On peut parler d'abandon en rase campagne et de trahison

Que vaut la parole d'un Ministre ? Cette question nous nous la sommes posée plus d'une fois ! Manifestement plus grand-chose et cela participe à la désaffection généralisée envers la politique.

Il y a quelques jours, lors d'un déplacement à Dunkerque, notre Ministre assurant une propagande bien huilée annonce la création d'une brigade portuaire de 25 agents et la mise en place d'un scanner haute intensité. Béate, la presse relaye évidemment cette avancée majeure ! Sauf que la Ministre précédente avait déjà annoncé ces mesures, que les 25 emplois sont sur l'effectif existant et que le scanner dont il est question est le fruit de la fermeture de la brigade SMS qui laisse 30 agents sur le carreau ! Waow !

Et que dire de nos dirigeants « douaniers » sinon qu'ils suivent le mouvement, qu'ils sont plus préoccupés par des réformes dont ils ne dresseront jamais de bilan, et qu'ils nous semblent de moins en moins douaniers et de plus en plus technos. Ce n'est certainement pas sur eux qu'il faut compter pour redonner son prestige à la douane et œuvrer à son renforcement.

Sur les quatre engagements du ministre,

- deux ne seront donc pas tenus,
- nous n'avons aucune garantie sur un hypothétique renforcement des effectifs douaniers, aucun calendrier n'a été présenté.

- même chose pour les crédits dévolus à l'EN-DLR. Quand ? Comment ? Nul ne le sait.

Il semble aujourd'hui que la douane soit devenue le paillason de l'Intérieur. Nous étions déjà son parent pauvre. La chute de la maison douane semble vertigineuse et son avenir de plus en plus sous l'emprise des préfets et du ministre de l'Intérieur.

Nous ne le répéterons jamais assez, les administrations doivent se compléter et non se faire concurrence. La police et la gendarmerie sont formées au maintien de l'ordre et à la sécurité, pas au contrôle de la marchandise. La douane est formée au contrôle de la marchandise, pas au maintien de l'ordre. Nous sommes donc complémentaires et toutes nos administrations doivent être renforcées pour retrouver leurs prérogatives respectives !

Ce combat, nous l'avons mené devant le Sénat, nous continuerons de le mener devant l'Assemblée Nationale, grâce notamment à notre analyse et à tous vos témoignages.

Avec l'expertise des douaniers et douanières, nous pouvons construire la douane de demain.

C'est par la mobilisation de toutes et tous que nous pourrons imposer au ministre de tenir ses promesses et la sauvegarde de nos missions et de nos prérogatives.



Notre priorité, c'est vous !